

Le présent plan d'action de gestion donne suite aux recommandations de l'évaluation en précisant les mesures proposées, les dates d'achèvement prévues et le bureau de première responsabilité (BPR).

Recommandation	Mesure proposées	Date d'achèvement prévue	BPR
<p><b>Recommandation 1 :</b></p> <p><b>Pour permettre l'établissement d'indicateurs adéquats, la Sécurité ferroviaire devrait définir à l'interne ce qui constitue « l'efficacité de la surveillance » et déterminer les manières dont ses activités de surveillance y contribuent.</b></p>	<p>La Sécurité ferroviaire accepte cette recommandation. Nous définirons ce qu'est l'efficacité de la surveillance et nous déterminerons les activités qui font progresser cet objectif.</p> <p>Nous dresserons une liste d'indicateurs de l'efficacité de la surveillance afin de prendre en considération leur élaboration et leur mise en œuvre. La proposition provisoire sera présentée au Comité des activités de programme (CAP) en mars 2023. Elle énoncera notamment les données qui seront nécessaires à l'appui de la définition.</p> <p>Les indicateurs devront recevoir l'approbation finale du CAP en juin 2023. Les indicateurs seront adaptés au fil du temps, au besoin.</p>	<p>31 mars 2023</p> <p>Juin 2023</p>	<p>SMA, Sécurité et sûreté</p>
<p><b>Recommandation 2:</b></p> <p><b>La Sécurité ferroviaire devrait envisager d'inclure dans sa collecte de données des variables, autres que la surveillance, qui peuvent avoir une incidence sur les résultats attendus. Elle disposerait ainsi de données pertinentes et de bonne qualité pour effectuer une analyse quantitative de l'efficacité de la surveillance.</b></p>	<p>Nous évaluerons les diverses sources de nos données (comment elles sont obtenues, leur degré d'actualité, etc.) et les méthodes de collecte (critères de déclaration) dans le but d'améliorer les données pouvant être utilisées.</p> <p>Enfin, nous avons obtenu du financement afin que des membres du personnel se consacrent à veiller à la qualité de nos données sur la surveillance, dans chaque région, pour promouvoir une meilleure analyse quantitative et l'efficacité de la surveillance. Nous formons actuellement nos membres du personnel et nous nous attendons à ce que l'examen de la qualité des données soit terminé d'ici décembre 2023.</p> <p>Lorsque la Sécurité ferroviaire aura approuvé la définition de l'efficacité de la surveillance, elle commencera à recueillir les données qui lui permettront de superviser cette efficacité d'ici avril 2024. Nous accumulerons ces données au fil du temps et</p>	<p>Octobre 2023</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Avril 2024</p>	<p>SMA, Sécurité et sûreté</p>

Recommandation	Mesure proposées	Date d'achèvement prévue	BPR
	<p>nous les examinerons tous les six mois pour déterminer l'efficacité du programme.</p> <p>Nous collaborerons avec les Services numériques afin que des données provenant de toutes les sources soient incluses dans le lac de données; nous pourrons ensuite examiner ces données de façon intégrée dans le but d'obtenir une vision globale de la surveillance.</p>	Avril 2024	

